

Commune de CHÂTELDON Rue des Sept Carreaux 63290 Châteldon

> Tél: 04 73 94 60 65 Fax: 04 73 94 67 01 www.chateldon.com

E-mail: mairie@chateldon.com

Conseil Municipal du mercredi 10 avril 2024

Note de présentation

Compte administratif 2023

Budget primitif 2024

INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il en est de même pour le compte administratif.

Le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024, étant tous deux présentés et soumis au vote du Conseil Municipal lors de sa réunion du 10 avril 2024, il est apparu opportun qu'ils fassent l'objet d'une note de présentation commune.

Le compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 retrace l'exécution du budget par l'ordonnateur, le Maire, à savoir les dépenses réellement réalisées et les recettes réellement constatées au 31 décembre 2023, ainsi que les « restes à réaliser ».

Il doit être concordant avec le compte de gestion établi par le responsable du service de Gestion Comptable;

Le budget primitif 2024

Le budget primitif, retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de cette dernière. Il peut être modifié par le vote d'un budget supplémentaire, et de décisions modificatives au cours de l'exercice.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les dépenses et recettes du Budget Communal sont retracées au sein du Budget Principal (I) et par exception, pour certains services, au sein de budgets annexes (II)

I. LE BUDGET PRINCIPAL

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est une étape préalable au vote du budget 2024.

Résultat de fonctionnement 2023 : 179 339.60 €

→ Affectation complémentaire en réserve : 92 317.27 €
Section d'investissement 2024, recettes compte 1068

→ Affectation en excédent de fonctionnement reporté : 87 022.33 € Section de fonctionnement 2024, recettes compte 002

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Budget 2023 (primitif + DM)	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024
011_Charges à caractère général	319 614,51 €	288 640,85 €	310 339,00 €
Fournitures, denrées, frais postaux et télécom, entretien et réparations des bâtiments, de la voirie et des matériels, assurances, impôts			
012_Charges de personnel	517 100,00 €	517 022,57 €	573 000,00 €
Rémunérations et cotisations patronales, médecine du travail, CNAS, assurances statutaires			
014_Atténuation de produits	3 200,00 €	2 136,00 €	3 200,00 €
Dégrèvements relatifs à la fiscalité locale			
023_Virement à la section d'investissement	141 795,87 €		64 821,33 €
Prévision sans exécution budgétaire			
042_Opérations d'ordre de transfert entre section	6 000,00 €	10 964,86 €	6 000,00 €
Concerne les amortissements et s'équilibre en investissement			
65_Autres charges de gestion courante	141 061,00 €	137 532,43 €	127 833,00 €
Indemnités du Maire et des Adjoints, contributions aux intercommunalités et services mutualisés, subventions aux associations, contributions aux budgets annexes et au CCAS, admissions en non-valeurs			
66_Charges financières	13 932,00 €	13 199,80 €	9 450,00 €
Remboursement des intérêts de la dette			
67_Charges spécifiques	500,00€	154,00 €	500,00€
Titres annulés sur ex. antérieur			
68_Dotations aux amortissements et aux provisions	2 063,00 €	2 063,00 €	4 000,00 €
Minimum 15 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans			
TOTAUX	1 145 266,38 €	971 713,51 €	1 099 143,33 €

LES CHARGES DE PERSONNELS

Les emplois permanents (occupés par des personnels fonctionnaires titulaires ou stagiaires, sauf exceptions)

	Au 1/01/2023		Au 1/01/2024	
FILIERES - MISSIONS	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Filière administrative -secrétariat et agence postale	3	2,8	3	3
Filière technique -	6	5.21	6	5.21
service technique, entretien des locaux, restauration scolaire				
Filière animation - garderie périscolaire	1	0,5	1	0.5
<u>Filière sociale</u> -ATSEM	1	0,80	1	0.8
Filière Police Municipale - garde champêtre	0	0	0	0

Les emplois temporaires (occupés par des personnels contractuels ou vacataires)

<u>Le Poste de chargé de projet Forêt</u> a été renouvelé pour un an. Le financement fait l'objet d'un reversement du Budget annexe « Bois et Forêt » au budget Principal communal pour l'ensemble du salaire chargé de l'agent.

Le service « Forêt » fait quant à lui l'objet d'une mutualisation dont la Commune de Châteldon est support :

Commune	Quotité (%)	Nombre de jours prévisionne
Châteldon	40%	90,00
Thiers	30%	67,5
Dorat	10%	22,5
Paslières	20%	45,0
TOTAL	100%	225,0

Les Communes adhérentes reverse une participation de 300 € par jour d'utilisation du service au budget annexe « Bois et Forêts »

<u>La Commune a employé en 2023, et prévoit d'avoir recours en 2024, à des personnels contractuels pour faire face à des accroissements temporaires d'activité</u> dans ses 3 services, secrétariat, école et entretien des locaux et service technique, et à un accroissement saisonnier d'activité dans le domaine des espaces verts d'avril à septembre, ainsi que pour le remplacement des personnels titulaires absents (congés maladie...).

La Municipalité a également employé en 2023 et prévoit d'avoir recours en 2024, à <u>des vacataires</u> pour des missions spécifiques (interventions à l'Ecole en musique et en anglais, gardiennage des expositions, sécurité des manifestations).

2. <u>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>

CHAPITRE	Budget 2023 (primitif + DM)	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024
002_Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	109 860,67 €	109 860,67 €	87 022,33 €
cf. affectation du résultat de fonctionnement 2023			
013_Atténuation de charges	32 500,00 €	31 174,32 €	22 000,00 €
Remboursement sur rémunération des personnels en cas de			
maladie, inaptitude:			
assurance statutaire et/ou IJ sécurité sociale selon statut			
70_Produits des services, du domaines et ventes diverses	62 600,00 €	61 806,23 €	70 100,00 €
Concession des cimetières, Facturation des services			
périscolaires, redevance d'occupation du domaine public			
Remboursement des budgets annexes, remboursement			
de CCTDM, remboursement des Budgets annexes (Caisse des			
écoles, vacations éducations musicales / Bois et Forêts, poste			
Chargé de projet)			
73_Impôts directs et taxes Attribution de compensation / Dotation de solidarité communautaire	162 751,00 €	184 841,98 €	184 841,00 €
FNGIR / Fonds de péréquation			
731_Fiscalité Directe Locale			
Impôts directs locaux (Taxe foncière et THLV et RS)	417 553,00 €	396 913,00 €	433 660,00 €
surtaxe sur les eaux minérales et taxes add. sur les droits			
de mutations			
74_Dotations, subventions et participations	299 998,71 €	285 593,44 €	297 520,00 €
Dotation de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement)			
Fonds de compensation de la TVA			
Compensation des pertes liées aux exonérations d'impôts			
et à la réforme de la taxe professionnelle			
Subvention DRAC pour les résidences d'auteur.trice.s			
Subvention ASP "la cantine à 1 €"			
Subvention de la Poste pour l'Agence Postale Communale			
75_Autres produits de gestion courante	60 000,00 €	75 318,69 €	4 000,00 €
Revenus des immeubles			
76_Produits financiers	3,00 €	3,78 €	0,00€
77_Produits spécifiques	0,00€	5 541,00 €	0,00€
Mandats annulés ex antérieur - Produits des cessions			
TOTAUX	1 145 266,38 €	1 151 053,11 €	1 099 143,33 €

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Afin de compenser les charges transférées aux Communes lors des vagues de décentralisation, et d'assurer une certaine équité des ressources des Communes sur le territoire, l'Etat verse chaque année une Dotation Globale de Fonctionnement en fonction de divers critères (population, ressources...)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
DGF / DF					
Dotation forfaitaire	99 954,00 €	97 694,00 €	95 336,00 €	95 689,00€	94 618,00 €
DGF / DSR BC					
Solidarité rurale Bourg Centre	57 376,00 €	60 790,00 €	64 361,00 €	69 979,00 €	74 731,00 €
DGF / DSR P					
Solidarité Rurale Péréquation	24 732,00 €	25 043,00 €	25 361,00 €	29 709,00 €	32 929,00 €
TOTAL DGF	182 062,00 €	183 527,00 €	185 058,00 €	195 377,00 €	202 278,00 €
Evolution entre n-1 et n		0,80%	0,83%	5,28%	3,41%

LE PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

En 2024, le Conseil Municipal opte pour une hausse contenue de la pression fiscale, afin de faire face à la hausse des coûts et de maintenir les projets d'investissement :

	Base prévis. 2024	Taux 2023	Taux 2024	Hausse	Produits attendus
Taxe foncière "Bâti"	860400	42,78%	44,78%	2,00%	385 287 €
Taxe foncière 'Non bâti"	61500	68,98%	72,20%	3,22%	44 406 €
Taxe d'habitation RS et					
LV	285000	11,90%	12,46%	5,60%	35 501 €
Coefficient correcteur					-46 021 €
					419 173 €

La variation des taux de la fiscalité directe communale est strictement encadrée par les règles de lien entre les taux fixés à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, notamment concernant la hausse de la taxe d'habitation, qui est strictement encadrée.

La Commune a opté pour <u>une variation proportionnelle</u>, qui permet une hausse de la taxe d'habitation dans la même proportion que les autres taxes, par application d'un coefficient de variation de 1,04675.

Pour mémoire depuis 2021, la taxe d'habitation concernant les résidences principales est complétement supprimée, elle ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires et au logements vacants.

Afin de compenser cette perte de ressources, les Communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâtis (taux départemental de 20.48 %). Cette dernière ne correspondant pas exactement à la perte de ressources liée à la suppression de la Taxe d'Habitation, <u>un coefficient correcteur</u> est appliqué et vient en déduction ou en complément du produit des impôts directs locaux.

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les projets d'investissement de la Commune à moyen et long terme, elle concerne les dépenses ou recettes à caractère exceptionnel et ayant un impact sur le patrimoine Communal. Contrairement à la section de fonctionnement, elle peut être financée pour une partie par l'emprunt.

Elle fait l'objet d'un vote par opération (montant global d'un projet tous chapitres confondus) ou par chapitre pour les dépenses et recettes non affectées à une opération spécifique.

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES NON AFFECTEES - VOTE PAR CHAPITRE	Budget 2023 (primitif + DM)	Compte administratif	Budget primitif 2024
		2023	400 220 77 6
001_solde d'exécution de la s. d'investissement reporté			188 328,77 €
Déficit			
13-Subventions d'investissement	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00€
Remboursement trop perçu DETR 2014			
16_Emprunts - remboursement du capital	81 849,00 €	70 847,84 €	54 083,00 €
204_Subventions d'équipement versées	3 000,00 €	0,00 €	1 792,00 €
Travaux relatifs à l'éclairage public par le biais du SIEG			
21_Immoblisations corporelles	143 619,00 €	77 448,56 €	92 743,72 €
Acquisitions de biens intégrant le patrimoine communal			
Travaux réalisés sur l'exercice			
27_Autres immobilisations financières	8 779,00 €	8 778,96 €	18 649,00 €
Participation à l'EPF SMAF au titre des immeubles acquis			
par ce dernier pour le compte de la Commune			
Sous-totaux dépenses non affectées	244 447,00 €	164 275,36 €	355 596,49 €
DEPENSES AFFECTEES - VOTE PAR OPERATION	Budget 2023 (primitif + DM)	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024
181_Travaux de rénovation de la salle polyvalente	0,00€	0,00 €	500 000,00 €
Accessibilité et toiture	·	·	·
182_Travaux Eglise restauration d'œuvres	50 000,00 €	0,00 €	36 260,00 €
184_Travaux maternelle solde de l'opération	299 420,00 €	265 383,03 €	33 808,88 €
188_Démolition et aménagement paysager 6 rue du			·
Château	16 926,19 €	15 802,99 €	1 123,20 €
189_ Façades et travaux de rénovation extérieure	41 600,00 €	0,00 €	0,00€
13 rue du Jeu de Paume			
190_Création d'une cellule commerciale	141 000,00 €	0,00 €	0,00€
1 rue du Jeu de Paume			
192 Place du chêne			
	46 362,22 €	43 257,07 €	0,00€
193_Voirie	46 362,22 € 22 438,96 €	43 257,07 € 0,00 €	0,00 € 28 600,00 €
		·	-
193_Voirie	22 438,96 €	0,00 €	28 600,00 €
193_Voirie 194_5 rue Clément Dassaud AC 290	22 438,96 € 25 620,00 €	0,00 € 0,00 €	28 600,00 € 0,00 €
193_Voirie 194_5 rue Clément Dassaud AC 290 195_Maison de bourg	22 438,96 € 25 620,00 € 25 000,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	28 600,00 € 0,00 € 0,00 €
193_Voirie 194_5 rue Clément Dassaud AC 290 195_Maison de bourg 196_Voie verte	22 438,96 € 25 620,00 € 25 000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	28 600,00 € 0,00 € 0,00 € 8 000,00 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES NON AFFECTEES - VOTE PAR CHAPITRE	Budget 2023 (primitif + DM)	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024
001_Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 971,34 €	12 971,34 €	0,00€
Résultat d'investissement (excédent)			
021_Virement de la section de fonctionnement	141 795,87 €		64 821,33 €
Prévision sans exécution budgétaire			
024_Produits des cessions	5 500,00 €	0,00 €	0,00€
Reprise ancienne épareuse en 2023 / (s'inscrivent en invest. mais se réalisent au 775)			
040_Opération d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €	10 964,86 €	6 000,00 €
Amortissements qui s'équilibrent en dépenses en Fonct°			
10_Dotation, fonds divers et réserves	118 158,49 €	116 274,96 €	113 149,04 €
Fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement,			
Affectation du résultat de fonctionnement : 92317,27 €			
13_Subventions d'investissement	7 900,00 €	7 497,00 €	0,00€
En 2023, plan numérique pour les écoles			
16_Emprunts et dettes assimilées	70 000,00 €	0,00€	70 000,00 €
Emprunt - 60 000 € pour financer l'achat d'un camion			
Cautionnement - 10 000 € qui s'équilibrent et dép. et rec.			
Sous-totaux des recettes non affectées	362 325,70 €	147 708,16 €	253 970,37 €

RECETTES AFFECTEES - VOTE PAR OPERATION	Budget 2023 (primitif + DM)	Compte administratif 2023	Budget primitif 2024
181_Travaux de rénovation de la salle polyvalente	0,00	0,00	500 000,00
Subvention de la Région (Bonus ruralité)			70 000,00
Subvention du département (FIC 2024)			128 000,00
Subvention de l'Etat (DETR 2024)			124 773,00
Emprunt			177 227,00
182_Travaux Eglise	34 333,00	0,00	30 316,00
Don Fondation Michelon			8 000,00
Subvention de l'Etat (DRAC)			14 733,00
Subvention du CD 63 (restauration des œuvres d'art)			7 583,00
184_Travaux maternelle	223 724,00	78 869,00	144 855,00
Subvention de la Région (CAR 2023)			94 266,00
Subvention du département (FIC 2021)			31 736,00
Subvention de l'Etat (DETR 2022)			18 853,00
185_Plan d'aménagement Durable	11 385,00	9 401,00	1 984,00
Solde DETR			
187_Tour 6 rue Joseph Claussat	53 275,00	48 463,52	0,00
188_Démolition et aménagement paysager 6 rue du			
Château	20 350,00	4 626,00	15 246,00
Subvention de la Région (villages remarquables 2020)			11 710,00
Subvention du département (démolition en centre-bourg)			1 682,00
Subvention de l'Etat (DETR 2021)			1 854,00
189_Façades et travaux de rénovation extérieure	26 000,00	0,00	0,00
13 rue du Jeu de Paume			
Basculement vers le budget annexe "Parc Locatif"			
190_Création d'une cellule commerciale	101 486,47	0,00	0,00
1 rue du Jeu de Paume			
Basculement vers le budget annexe "Parc Locatif"			
192_Place du Chêne	28 468,20	11 322,00	14 411,20
Fonds européen (LEADER 2022)			14 411,20
193_Voirie	9 387,00	0,00	28 600,00
Subvention de l'Etat (DETR 2022)			5 600,00
Emprunt			23 000,00
194_5 rue C DASSAUD AC 290	17 080,00	0,00	0,00
Basculement vers le budget annexe "Parc Locatif"			
195_Maisons de bourg	25 000,00	0,00	0,00
Emprunt			
197_Signalétique	0,00	0,00	18 566,00
Subvention de la Région (Villages Remarquables 2024)			
Sous-totaux Opérations	550 488,67	152 681,52	753 978,20
TOTAUX	912 814,37	300 389,68	1 007 948,57

II. LES BUDGETS ANNEXES

Parallèlement au budget principal que les Communes élaborent, elles peuvent décider d'individualiser la gestion de certains services publics administratifs au sein de budgets annexes.

Concernant les opérations de lotissement, une jurisprudence constante impose également leur suivi au sein d'un budget annexe.

La Commune de Châteldon dispose de 4 budgets annexes :

- 1. Parc locatif communal (création 2024)
- 2. Bois et Forêts
- 3. Caisse des écoles
- 4. Lotissement les Champs

1. Budget annexe « Parc Locatif Communal »

Il est paru opportun de créer un budget annexe Parc Locatif Communal afin d'en identifier le coût à long terme et d'en optimiser la gestion.

Le Parc locatif communal est composé de :

- Locaux à usage d'habitation non meublés (9 maisons ou appartements)
- Garages (3)
- Locations saisonnières meublées, à usage touristique et social (5 gîtes au 1^{er} étage de la mairie, 1 gîte dit « des Vignerons », rue de l'aire)
- Locaux professionnels, et commerciaux (Atelier 3 rue des Ecoles, Boulangerie 2 rue du Jeu de Paume, Surface commercial 3 boulevard des Etats-Unis)

Ce budget permet d'individualiser et de mettre en perspectives les recettes tirées des locations, avec les dépenses liées à la gestion et à l'entretien de ce parc, qui sont également conséquentes mais non identifiées clairement jusqu'alors dans le budget principal.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
011_Charges à caractère général	34 065,00 €
Fournitures, travaux d'entretien et de réparations, Impôts	
66_Charges financières	3 134,00 €
Intérêts des emprunts liés au Parc Locatif	
023_Virement de la section d'investissement	37 801,00 €
TOTAL	75 000,00 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES	
75_Autre produits de gestion courante - revenus des immeubles	75 000,00 €
TOTAL	75 000,00 €
<u>INVESTISSEMENT - DEPENSES</u>	
DEPENSES NON AFFECTEES (VOTE PAR CHAPITRE)	
16_Emprunts	29 121,00 €
27_Autre immobilisations financières (participations EPF)	608,00 €
DEPENSES AFFECTEES (VOTE PAR OPERATIONS)	
Opération 10_ 13 rue du Jeu de Paume	50 237,00 €
Opération 11_Cellule commerciale 3 bld des E-U	136 781,00 €
Opération 12_Etude 5 rue Clément Dassaud	25 620,00 €
TOTAL	242 367,00 €
INVESTISSEMENT - RECETTES	
RECETTES NON AFFECTEES (VOTE PAR CHAPITRE)	
021_Virement de la section de fonctionnement	37 801,00 €
16_Emprunts	60 000,00 €
RECETTES NON AFFECTEES (VOTE PAR CHAPITRE)	
Opération 10_ 13 rue du Jeu de Paume	26 000,00 €
Opération 11_Cellule commerciale 3 bld des E-U	101 486,00 €
Opération 12_Etude 5 rue Clément Dassaud	17 080,00 €
TOTAL	242 367,00 €

2. Budget annexe « Bois et Forêts »

Le Budget Bois et Forêt a été crée en 2021, assujetti à la TVA, les montants sont votés hors taxe. Il retrace toutes les dépenses et recettes liées aux projets de préservation de la « ceinture verte » et de développement de la forêt communale.

	BP+DM		
	2023	CA 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011_Charges à caractère général	70 624,32	8 890,52	19 442,23
012_Charges de personnel	50 500,00	50 000,00	60 000,00
023_Virement à la section d'investissement (sans exécution budg.)	17 557,50	0,00	53 277,89
66_Charges financières	2 960,00	2 741,18	12 790,00
TOTAUX	141 641,82	61 631,70	145 510,12
FONCTIONNEMENT - RECETTES			
002_Résultat de fonctionnement reporté	141 641,82	141 641,82	80 010,12
70_Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	65 500,00
Coupe de bois / Participation des Communes bénéficiaires du service			
TOTAUX	141 641,82	141 641,82	145 510,12
<u>INVESTISSEMENT - DEPENSES</u>			
001_Résultat d'investissement (déficit)	6 687,14	6 687,14	0,00
16_Emprunts - annuités de remboursement du capital	1 050,00	1 045,82	4 272,00
21_Immobilisations corporelles	430 230,00	263 261,57	310 000,00
Acquisitions de parcelles boisées et de Forêts, plantations, outillage			
27_Autres immobilisations financières - participations EPF Auvergne	0,00	0,00	8 421,00
TOTAUX	437 967,14	270 994,53	322 693,00
<u>INVESTISSEMENT - RECETTES</u>			
001_Résultat d'investissement (excédent)	0,00	0,00	106 135,11
021_Virement de la section de fonctionnement (sans exécution budg.)	17 557,50	0,00	53 277,89
024_Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	80 000,00
Revente de deux maisons acquises avec des Forêts			
10_Dotations, fonds divers et réserses	27 129,64	27 129,64	40 000,00
2023 excédent de fonc. Capitalisé / 2024 uniquement mécénat			
13_Subvention d'investissement - Etat Fonds vert	43 280,00	0,00	43 280,00
16_Emprunts	350 000,00	350 000,00	0,00
TOTAUX	437 967,14	377 129,64	322 693,00

3. Budget annexe « Caisse des Ecoles »

Ce budget ne présente qu'une section de fonctionnement qui permet de retracer les dépenses et recettes liées à la pédagogie sur le temps scolaire et pris en charge par la Commune: Matériel pédagogique, abonnement, photocopieur et télécommunication, sorties et voyages scolaires. Il permet de retracer l'utilisation de la dotation versée par élève par la municipalité.

Cette dernière s'élève à 222,86 € par élève, sur un effectif de 50 écoliers.

La dotation est plus importante que les années précédentes en raison d'un voyage scolaire prévu dans le cadre du passage de la flamme olympique à Vichy.

Résultat 2023 : 1856.97 € Budget primitif 2024 : 13 000 €

A noter : les dépenses liées au bâtiment de l'Ecole et au service périscolaire figurent au budget principal.

4. Budget annexe « Lotissement les Champs »

Les opérations immobilières de lotissement sont obligatoirement gérées dans un budget annexe. Ce budget est assujetti à la TVA et voté hors taxe.

	BP+DM		
	2023	CA 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011_Charges à caractère général	3 000,00	1 650,00	11 792,35
023_Virement à la section d'investissement (sans exécution budg.)	22 732,40		81 418,72
043_Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 913,00	3 912,86	3 653,00
66_Charges financières (Intérêts de la dette)	3 913,00	3 912,86	3 653,00
TOTAUX	*	9 475,72	100 517,07
FONCTIONNEMENT - RECETTES			
002_Résultats de fonctionnement reporté (excédent)	22 732,40	22 732,40	42 024,07
042_Opération d'ordre entre sections	224 508,26	5 562,86	3 653,00
043_Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 913,00	3 912,86	3 653,00
70_Produits Vente de terrains aménagés	63 400,00	19 291,67	51 187,00
TOTAUX	*	51 499,79	100 517,07
<u>INVESTISSEMENT - DEPENSES</u>			
001_Résultat d'investissement reporté (déficit)	40 625,68	40 625,68	61 846,72
040_Opération d'ordre de transfert entre sections	224 508,26	5 562,86	3 653,00
16_Emprunt - Annuités liées au capital	15 658,18	15 658,18	15 919,00
TOTAUX	*	61 846,72	81 418,72
<u>INVESTISSEMENT - RECETTES</u>			
021_Virement de la section de fonctionnement	22 732,40	0,00	81 418,72
TOTAUX	*	0,00	81 418,72

^{*}En 2023, des chapitres liés à des opérations d'ordre avaient été ouverts de façon erronée et n'avaient pas donné lieu à une exécution budgétaire, pour une meilleure lisibilité, ils n'apparaissent pas dans les totaux.